

RCS : ARRAS  
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 40453  
Numéro SIREN : 381 972 439  
Nom ou dénomination : GAZONOR

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2022 sous le numéro de dépôt 1144

## **GAZONOR**

Société par actions simplifiée  
Siège social : ZAL de la Fosse 7  
62210 AVION



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2021

### **Odycé Nexia, SAS**

Membre de Nexia International  
101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Odycé Nexia, SAS**

Membre de Nexia International  
101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**GAZONOR**

Société par Actions Simplifiée  
Siège social : ZAL de la Fosse 7  
62210 AVION

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2021

À l'associé unique de la société Gazonor,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GAZONOR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 décembre 2021  
Le commissaire aux comptes

**Odycé Nexia, SAS**  
Membre de Nexia International

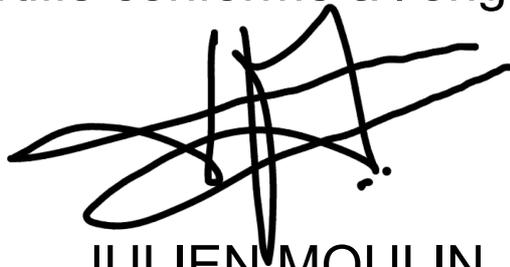
DocuSigned by:  
  
4A67EBB09F2C484...  
**Aurélie LAFITTE**

# Gazonor

---

## COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 Juin 2021

certifié conforme à l'original le 27/12/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name and title.

JULIEN MOULIN  
PRESIDENT

## SOMMAIRE

Compte de résultat		3
Bilan		4-5
Annexe aux comptes annuels		6
Règles, méthodes et principes comptables	6	
Notes annexes au compte de résultat	11	
Notes annexes au bilan	13	
Autres notes d'information	17	

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 30 Juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 659 641</b>	<b>7 242 751</b>
Production stockée / immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	218 824	36 716
Autres produits	65	332
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 878 530</b>	<b>7 279 799</b>
Achats de marchandises et matières premières	-188 112	-234 720
Variation de stocks	114 702	56 275
Autres achats et charges externes	-4 354 505	-4 114 379
Impôts, taxes et versements assimilés	-157 301	-121 155
Salaires et traitements	-440 755	-389 337
Charges sociales	-235 834	-213 496
Dotations aux amortissements	-802 726	-732 387
Dotations aux provisions	-299 000	-291 228
Autres charges	-2 039	-1 616
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-6 365 569</b>	<b>-6 042 042</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 512 960</b>	<b>1 237 757</b>
Produits financiers	80 123	112 879
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Charges financières	-159 042	-175 497
<b>Résultat financier</b>	<b>-78 919</b>	<b>-62 618</b>
Produits exceptionnels	5 169 063	1 304 669
Charges exceptionnelles	-5 149 064	-1 137 194
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 999</b>	<b>167 475</b>
Impôts sur les bénéfices	-612 171	-340 096
<b>Résultat net</b>	<b>1 841 870</b>	<b>1 002 518</b>

## BILAN – ACTIF

	Brut 30 juin 2021	Amortissements, provisions	Net 30 juin 2021	Net 30 juin 2020
Au 30 juin 2021	€	€	€	€
Concessions, brevets et droits similaires	126 899	-124 396	2 503	0
Autres immobilisations incorporelles	2 633 175	-2 374 033	259 141	236 256
Terrains	67 279	-43 165	24 114	24 114
Constructions et aménagements	1 153 970	-959 788	194 182	214 406
Installations techniques, outillage industriel	10 636 829	-5 156 846	5 479 983	5 990 797
Autres immobilisations corporelles	147 536	-110 011	37 525	26 371
Immobilisations en cours	31 040		31 040	198 729
Autres immobilisations financières	725 260		725 260	725 260
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>15 521 987</b>	<b>-8 768 239</b>	<b>6 753 748</b>	<b>7 415 932</b>
Stocks - matières premières	522 189	-49 093	473 096	375 252
Stocks - en-cours de production				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 400			
Clients et comptes rattachés	1 714 405		1 714 405	579 915
Autres créances	11 162 554		11 162 554	9 905 930
Disponibilités	1 137 177		1 137 177	2 181 445
<b>Actifs circulants</b>	<b>14 544 726</b>	<b>-49 093</b>	<b>14 593 819</b>	<b>13 107 013</b>
Charges constatées d'avance	38 590		38 590	38 587
Frais d'émission d'emprunt à étaler	53 738		53 738	73 216
<b>Total Actif</b>	<b>30 159 041</b>	<b>-8 817 332</b>	<b>21 341 708</b>	<b>20 570 277</b>

**BILAN - PASSIF**

Au 30 juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Capital social	1 400 000	1 400 000
Réserve légale	140 000	140 000
Report à nouveau	3 189 050	2 186 532
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 841 870</b>	<b>1 002 518</b>
Provisions réglementées	2 641 638	2 587 756
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 212 559</b>	<b>7 316 807</b>
Avances conditionnées	34 125	34 125
<b>Autres fonds propres</b>	<b>34 125</b>	<b>34 125</b>
Provisions pour risques	98 927	96 543
Provisions pour charges	996 713	742 025
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 095 641</b>	<b>838 568</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 654 721	6 812 196
Emprunts et dettes financières diverses	1 056 722	2 424 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 217 410	1 390 937
Dettes fiscales et sociales	1 545 002	846 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 279 848	904 402
Autres dettes		0
<b>Dettes</b>	<b>10 753 703</b>	<b>12 378 913</b>
Produits constatés d'avance	245 681	1 864
<b>Total Passif</b>	<b>21 341 708</b>	<b>20 570 277</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2021, dont le total est de 21.341.708 € et au compte de résultat de l'exercice, présentant un résultat d'exploitation positif de 2.512.960€ et un bénéfice net de 1.841.870 €.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société Gazonor en date du 10 décembre 2021. Ils seront soumis à l'approbation de son associé unique, la société Gazonor Holding SAS.

### 1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1. Principes généraux et continuité d'exploitation

Les comptes clôturés au 30 Juin 2021 ont été arrêtés suivant les principes et méthodes définis par les règles comptables en vigueur, en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que par les règlements ultérieurs venant en modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice clos au 30 juin 2021 est un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. La durée de l'exercice précédent était également de 12 mois.

#### Continuité d'exploitation et activité 2021

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de la Société évalue sa capacité à poursuivre son exploitation, en tenant notamment compte de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a dégagé des flux de trésorerie positifs liés à ses activités opérationnelles, le chiffre d'affaires réalisé couvrant l'ensemble des charges opérationnelles hors opérations exceptionnelles pouvant survenir.

En-dehors des opérations d'investissements et de financements, cette situation est toujours vraie depuis la clôture de l'exercice, soit pour les opérations intervenues depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à la date d'arrêté de ces comptes annuels.

Les coûts de structure de la Société ont subi une augmentation sur cet exercice (+324K€), notamment en raison de l'augmentation des autres achats et charges externes (+240K€), ainsi que des dotations aux amortissements (+70K€). Hors FNP, principalement constituées de soldes inter compagnies, les

dettes fournisseurs sont par ailleurs passées de 1.468.645 € à 1.794.060€ entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, les capitaux propres de la Société atteignent 9.212.559€, contre 7.316.807 € un an auparavant. Enfin, la trésorerie, a diminué de 1 million € sur l'exercice impactée par les investissements effectués sur l'exercice en lien notamment avec le nouveau projet Béthune et Avion 2.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, les événements marquants de la Société Gazonor ont été les suivants :

- Le groupe a continué d'investir dans le projet qui sera porté par la société Gazonor Béthune créée en juin 2020 : à la date de clôture du 30 juin 2021, les coûts liés aux investissements de ce projet ont été portés par Gazonor, et l'entièreté du projet est refacturé via une cession d'actifs compensée par le biais des comptes courants.
- Le groupe a décidé d'installer 2 nouvelles cogénérations pour la valorisation d'électricité sur le site d'Avion, ce projet sera porté par la société EG NPC, filiale du groupe LFDE depuis novembre 2012. Les coûts liés aux investissements de ce projet ont été initialement portés par Gazonor et l'entièreté du projet est refacturé via une facture de cession d'actifs.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, les prévisions effectuées par la Direction de la Société n'anticipent aucune nouvelle évolution ou événement significatif susceptible d'avoir une influence négative sur sa situation financière. Les bonnes performances attendues de l'exploitation devraient continuer à permettre à la Société de dégager des cash-flows positifs sur ses activités opérationnelles, ses projets d'investissements devant être financés en grande partie par le biais de financements externes.

Sur base de ces données et prévisions, la Société considère qu'elle a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2021-2022, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2021 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

## 1.2. Règles et méthodes comptables

### A/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément aux règles comptables en vigueur, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuelles hors TVA et autres taxes. Le chiffre d'affaires est enregistré à la date à laquelle la Société a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les ventes de gaz et d'électricité sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients de Gazonor, Total Energies Electricité et Gaz de France et EDF-OA.

- (i) Contrat de factoring

Un contrat de factoring avait été mis en place en janvier 2018 par la Société. Ce dernier s'analyse comme un contrat avec recours, avec conservation de la quasi-totalité des risques et avantages liées aux créances.

A la clôture de l'exercice, des créances ont été remises au factor et non encore payées par le client final, soit EDF OA pour un montant de 427.172,05 €, soit la facturation du mois de mai 2021.

### B/ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, concessions, logiciels, marques, et droits au bail. Elles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Aucun coût d'emprunt n'a été activé en lien avec ces immobilisations incorporelles.

La valeur brute des autres immobilisations incorporelles au 30 juin 2021 est pour l'essentiel constituée de la contrepartie des provisions pour démantèlement et remise en état de site, pour un montant de 2.633.175 €.

### C/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les installations techniques et outillages industriels sur les quatre sites de Gazonor pour environ 10,6 M€, hors petits matériels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Pour les actifs significatifs, dont les actifs en lien avec les moteurs et compresseurs Gazonor pour la production d'électricité verte, les composants ont été identifiés et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation et de leur valeur résiduelle éventuelle. Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements constructions	5 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Aménagement de sites	25 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans

### D/ Titres de participation et immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constatée sur base de leur coût d'acquisition. Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la projection des flux de trésorerie futurs ou la valorisation de l'actif estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Aucun frais d'acquisition n'a été intégré au coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour leur valeur brute, diminué d'une dépréciation en cas de perte de valeur par rapport principalement à leur valeur d'utilité. Il s'agit principalement des 725.260 € liés à la constitution d'un dépôt de garantie dans le

cadre du crédit bancaire conjoint avec Landesbank SAAR et Bpifrance Financement, ce dépôt devant être maintenu jusqu'à échéance de l'emprunt.

### E/ Stocks

Les stocks sont constitués au 30 juin 2021 de pièces détachées et de rechange ainsi que de lubrifiant utilisés par les sites de Gazonor. Ces derniers sont valorisés à leur coût de revient ou d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat, et ne pouvant excéder leur valeur de réalisation.

Les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation de ces stocks est inférieure à leur coût de revient ou d'acquisition, ou lorsque les quantités présentes en stocks à la clôture excèdent le stock de sécurité défini par la Société.

Une dépréciation est enregistrée pour un montant de 49 K€ au 30 juin 2021.

### F/ Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, incluant les avances en compte courant groupe, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

### G/ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les disponibilités détenues en banque ou exigibles via des concours bancaires courants sont toutes libellées en Euros au 30 juin 2021.

### H/ Provisions

La Société constitue et évalue ses provisions en application notamment du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, celles-ci étant destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

#### (i) Remises en état des sites et coûts de démantèlement

Les dépenses futures de remise en état des sites, résultant d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de remise en état des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

Les provisions pour remise en état et démantèlement comptabilisées dans les comptes de la Société au 30 juin 2021 concernent les sites utilisés par Gazonor dans les Hauts-de-France dans le cadre de la production de gaz et d'électricité verte.

Considérant la date d'exécution de ces obligations de remise en état, les montants enregistrés ont fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier. Le taux d'inflation retenu au 30 Juin 2021 est le taux d'inflation selon indice INSEE lissé sur les cinq dernières années

(0.88%) tandis que le taux d'actualisation est le taux de marché de référence Ibbotson Corp AA 10+ (0.79%) contre respectivement 0.74% et 0.77% sur l'exercice précédent.

(ii) Engagement de départ en retraite

Selon les lois et usages, la Société participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Pour les régimes à prestations définies et pour les engagements de versements d'indemnités de départ à la retraite, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

L'engagement actualisé au titre des indemnités de départ à la retraite n'est pas comptabilisé par la Société mais présenté en annexe.

Au 30 Juin 2021, la Société n'a pas constitué d'actif de couverture pour faire face à ces engagements de retraite.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent pour l'essentiel à des litiges dans lesquels la Société est impliquée à la date de clôture. Une provision est alors constatée uniquement en cas d'existence d'un fait générateur au 30 juin 2021, de sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques et d'estimation fiable de l'obligation.

L'estimation de la provision est considérée sur la base de la valeur la plus probable, soit la valeur du dernier jugement rendu ou de l'estimation réalisée par les avocats ou conseils juridiques dans le cas de litiges en cours.

Enfin, une provision pour grandes révisions est constatée pour les moteurs et compresseurs utilisés sur le site d'Avion, sur base des coûts de maintenance prévus notamment pour la révision 36.000h et en fonction du nombre d'heures de fonctionnement depuis la dernière révision.

Une telle provision est également constatée pour les six unités de cogénération en fonctionnement sur le bassin minier, nécessitant notamment une révision importante après 60.000h de marche.

### I/ Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire est constaté au passif pour sa valeur nominale restant à rembourser par la Société, ainsi que pour les intérêts courus non encore versés.

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission de ce passif financier sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt bancaire selon une approche linéaire. Un montant de 115.000 € de frais a ainsi été activé, avec 53.738 € encore à l'actif après amortissement au 30 juin 2021.

## 2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.1. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 8.659.641€, dont 8.453.647 € via ses sites de production situés dans les Hauts-de-France, correspondant aux activités de production et de vente de gaz et d'électricité verte auprès de ses clients Total Energies Electricité et Gaz de France et EDF Obligations d'Achats.

L'augmentation constatée sur l'exercice 2021 provient notamment des prix de ventes de gaz qui sont passés d'un prix de vente moyen de 11.04 €/MWh à 15.03€/MW, la bonne performance opérationnelle avec l'augmentation des volumes de gaz vendus (+32%). Compte tenu de la maintenance des 30.000 heures opérée sur l'ensemble du parc français, les ventes d'électricité sont en baisse de 6% mais toutes les cogénérations atteignent en fin d'exercice un taux de disponibilité de plus de 97%.

La décomposition du chiffre d'affaires est la suivante pour les exercices 2020 et 2021 :

Décomposition du chiffre d'affaires	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Ventes de gaz - site de Gazonor	3 522 952	1 949 272
Ventes d'électricité verte - site de Gazonor	4 930 695	5 189 153
Ventes des activités annexes	205 995	104 326
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	<b>8 659 641</b>	<b>7 242 751</b>

### 2.2. Charges d'exploitation - charges de personnel

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a amélioré sa marge de 1.275.203€, malgré une légère augmentation des charges d'exploitation pour 6.365.569€ contre un montant de 6.042.042 € en 2020. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des coûts de consommation d'électricité (+196K€), ainsi que des dotations aux amortissements (+70K€). Cette augmentation des coûts est nominale, compte tenu de l'augmentation du CA en 2021.

Les dotations aux amortissements progressent de 732.387 € à 802.726 € (achat de Cylindres, de pistons, de séparateur à chicane et d'un nouveau véhicule) tandis que les dotations aux provisions passent de 291.228 € à 299.000 € en lien avec la provision pour risques et charges.

Les charges de personnel de la Société s'élèvent à 676.589 € sur l'exercice 2021 (602.833 € en 2020).

#### Effectifs

Effectifs	30 juin 2021	30 juin 2020
Cadres	3	3
Ouvriers et employés	8	7
<b>Total effectifs à la clôture</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

A la clôture de l'exercice, les effectifs ont légèrement augmenté avec 11 personnes employés par Gazonor, les effectifs moyens sont passés de 9.11 à 9.96 personnes entre 2020 et 2021.

Aucune rémunération n'a été attribuée au Président de la Société ou à son Directeur Général au titre des exercices clos au 30 juin 2021 et 2020.

### 2.3. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Produits sur cessions d'immobilisations	5 149 063	1 136 713
Autres produits exceptionnels	20 000	167 956
Valeur comptable des éléments cédés	-5 149 064	-1 136 713
Refacturation FDE - coûts d'indemnisation		
Autres charges exceptionnelles		-481
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>19 999</b>	<b>167 475</b>

Sur l'exercice 2021, le résultat exceptionnel est positif à 19.999 €, intégralement lié aux remboursements obtenus suite à la résiliation d'un bail emphytéotique.

Le résultat exceptionnel de l'exercice précédent de 167.475 € incluait les remboursements obtenus des certifications d'économie d'énergie.

### 2.4. Impôt sur les bénéfices

En 2021, une charge d'impôt est comptabilisée dans les comptes de Gazonor.

#### Répartition et calcul de l'impôt

Calcul impôt - 30 juin 2021	Résultat avant impôt	Retraitements	Base	IS
	€	€	€	€
Résultat d'exploitation	2 512 960	-204 124	2 308 837	646 474
Résultat financier	-78 919		-78 919	-22 097
Résultat exceptionnel	19 999		19 999	5 600
Crédit d'impôt recherche				-17 806
<b>Charge d'impôt</b>				<b>612 171</b>

Au 30 juin 2021, la Société ne présente pas de déficits propres.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé et déclaré au titre des années 2021 et ce pour un montant total de 17.806 €.

### 3. NOTES ANNEXES AU BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles, amorties au 30 juin 2020, présentent une variation de (25.388) € sur l'exercice 2021, exclusivement en lien avec les actifs constitués face aux provisions pour démantèlement enregistrées en provisions réglementées.

Cette variation s'explique par la mise à jour des hypothèses d'actualisation utilisées pour le calcul de ces provisions, soit 0.79% de taux d'inflation et 0.88% de taux d'actualisation contre respectivement 0.77% et 0.74% sur l'exercice précédent. Hors hypothèses de calcul, le montant sous-jacent de ces provisions est lui resté stable entre 2020 et 2021.

Les immobilisations en cours ont vu leur valeur nette diminuée de 167.689 € entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021, essentiellement sous l'effet des investissements engagés pour le développement du site de Béthune, investissements refacturés via les comptes courants à la société Gazonor Béthune.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, les variations de valeur brute et nette sont présentées ci-dessous :

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	67 279	0	0		67 279
Constructions	1 142 067	11 903			1 153 970
Installations et outillages industriels	10 395 068	241 765		-4	10 636 830
Autres immobilisations corporelles	131 461	16 075			147 536
Immobilisations en cours	198 729	4 981 375	-5 149 064		31 040
<b>Total - valeur brute</b>	<b>11 934 604</b>	<b>5 251 118</b>	<b>-5 149 064</b>	<b>-4</b>	<b>12 036 655</b>
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	-43 165				-43 165
Constructions	-927 661	-32 127			-959 788
Installations et outillages industriels	-4 404 271	-752 575			-5 156 846
Autres immobilisations corporelles	-105 090	-4 921			-110 010
Immobilisations en cours	0	0			0
<b>Total - amortissements et dépréciations</b>	<b>-5 480 187</b>	<b>-789 623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 269 809</b>
<b>Total - valeur nette</b>	<b>6 454 417</b>				<b>5 766 845</b>

#### 3.2. Immobilisations financières - Filiales et participations

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement d'un montant de 725.260 € au titre du compte de réserve bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt (voir aussi en note « emprunts et dettes financières »).

### 3.3. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés des pièces de maintenance et de rechange pour l'entretien des stations de production de gaz et d'électricité des sites de Gazonor, et sont évalués au plus faible de leur coût d'achat ou de leur valeur nette de réalisation.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient. Une dépréciation est également constituée sur base d'une analyse entre les quantités en stocks à la clôture et les quantités de sécurité par référence. Une dépréciation de 49.093 € a ainsi été enregistrée au 30 juin 2021, portant sur les pièces de maintenance /rechange et les autres pièces en stocks.

La variation des stocks s'analyse de la façon suivante :

Stocks	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Pièces de maintenance et de rechange	472 630	367 071
Fluides	49 560	40 416
Autres stocks		
<b>Valeur brute</b>	<b>522 189</b>	<b>407 487</b>
Dépréciation	-49 093	-32 235
<b>Stocks - valeur nette à la clôture</b>	<b>473 096</b>	<b>375 252</b>

### 3.4. Etat des échéances des créances et des dettes

L'ensemble des dettes fournisseurs et autre passifs présentés ci-dessous ont une échéance à moins d'un an au 30 juin 2021, hors emprunt bancaire et dépôts de garantie.

Etat de créances - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Autres immobilisations financières		725 260		725 260
Clients et comptes rattachés	1 714 405			1 714 405
TVA	566 689			566 689
Groupe et associés	10 419 272			10 419 272
Créances diverses	176 593			176 593
Charges constatées d'avance	38 590			38 590
<b>Totaux - échéance des créances</b>	<b>12 915 549</b>	<b>725 260</b>	<b>0</b>	<b>13 640 809</b>

Etat des dettes - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Emprunts et dettes bancaires	1 287 238	4 274 018		5 561 256
Groupe et associé	0			0
Intégration fiscale	1 042 097			1 042 097
Dettes fournisseurs	1 217 410			1 217 410
Dettes sur immobilisations	1 279 848			1 279 848
Dettes sociales et fiscales, Autres dettes	1 545 002			1 545 002
Produits constatés d'avance	245 681			245 681
<b>Totaux - échéance des dettes</b>	<b>6 617 276</b>	<b>4 274 018</b>	<b>0</b>	<b>10 891 294</b>

Sont présentés ci-dessous les produits à recevoir et charges à payer inclus dans ces comptes, hors intérêts financiers :

Clients - FAE :	787.338,33
Etat - produit à recevoir :	0
Factures non parvenues :	(703.197,44)
Dettes fiscales et sociales :	(1.545.002)
Intérêts courus :	(0)

### 3.5. Capital et capitaux propres

#### Répartition du capital social

Au 30 juin 2021, le capital social de Gazonor s'élève à 1.400.000 € et se divise en 91.834 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées portant chacune une valeur nominale de 15,24 €.

#### Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres provient uniquement du résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2021, aucune distribution de dividendes n'ayant eu lieu sur l'exercice.

Variation des capitaux propres	Valeur au 30 juin 2020	Résultat 2021	Affectation du résultat 2020	Dividendes	Autres variations	Valeur au 30 juin 2021
		€	€	€	€	
Capital social	1 400 000					1 400 000
Primes d'émission	0					0
Réserve légale	140 000					140 000
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	2 186 532		1 002 518			3 189 050
Résultat de l'exercice	1 002 518	1 841 870	-1 002 518			1 841 870
Provisions réglementées	2 587 756				53 882	2 641 638
<b>Total</b>	<b>7 316 806</b>	<b>1 841 870</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 882</b>	<b>9 212 558</b>

### 3.6. Emprunts et dettes financières

Le 24 octobre 2019, la société a été notifiée de l'obtention de l'aide européenne du programme FEDER/FSE Nord Pas-de-Calais d'un montant de 2,8 M€ dans le cadre de l'opération « Zéro émission Gazonor 2022 ». Cette opération a pour objectif de mettre en place plusieurs nouveaux sites de récupération du gaz de mine afin de le valoriser en circuits courts et éliminer toutes les émissions de grisou sur le bassin minier des Hauts-de-France. D'ici fin 2022, ce sont ainsi 30 MW supplémentaires qui devraient être installés, avec déblocage de la subvention au fur et à mesure des investissements. Un premier acompte a été soumis à l'approbation du FEDER pour un montant de 187.437,35€, fonds débloqués post clôture, en juillet 2021

Les deux PGE accordés conjointement par SG et LCL pour 800.000 euros respectivement en date du 16 juin 2020 ont été étendu sur 5 années avec un différé d'amortissement de 12 mois. Pour le LCL, le TEG s'élève à 1.51% l'an contre 1.26% pour la SG.

Au 30 juin 2021, le montant figurant au passif se décompose de la façon suivante :

Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Nominal - Part SaarLB	1 466 665	1 999 999
Nominal - Part Bpifrance Financement	1 466 665	1 999 999
Emprunts BPI	979 177	1 196 394
PGE SG	800 000	800 000
PGE LCL	800 000	800 000
Emprunt BPI Export		14 625
Concours bancaires courants	142 215	1 180
<b>Total emprunts auprès d'établissements de crédit</b>	<b>5 654 721</b>	<b>6 812 197</b>

### 3.7. Provisions

Provisions	30 juin 2020	Dotations	Reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€
Provisions réglementées	2 587 756	53 882		2 641 638
Provisions pour grandes révisions	742 025	260 667	-5 979	996 713
Provisions pour litiges	46 248			46 248
Autres provisions	50 295	21 475	-19 091	52 679
<b>Total provisions</b>	<b>3 426 324</b>	<b>336 024</b>	<b>-25 070</b>	<b>3 737 278</b>

La provision réglementée, ou pour remise en état, concerne principalement le coût d'arrêt des travaux, de fermeture des sondages et de démantèlement des canalisations, pour un montant total de 2.642 K€ avant actualisation au 30 juin 2021, soit un montant sous-jacent similaire à l'exercice précédent hors passage du temps. La variation constatée sur l'exercice 2021 provient de l'actualisation comptabilisée sur base d'un taux de 0.88%, et d'une inflation de 0.79% contre respectivement 0.74% et 0.77%.

La charge de désactualisation comptabilisée en résultat financier s'est élevée à 19.149 € sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

La provision pour grande révision est liée aux opérations de maintenance pluri-annuelles portant sur les moteurs et compresseurs utilisés sur le site d'Avion, notamment la révision des 36.000h, ainsi qu'aux programmes de maintenance sur les unités de cogénération, en particulier la révision des 60.000h.

La provision pour litiges concerne un litige en cours impliquant Gazonor (voir note Litiges et procédures juridiques en cours).

## 4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

### 4.1. Engagements

#### Contrats de location mobilière

Dans le cadre de son activité, la société Gazonor finance une partie de son équipement par des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de copieurs dont les montants sont très peu matériels avec des engagements inférieurs à quatre ans.

Engagements futurs - copieurs et matériel IT	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
A moins d'un an	9 253	7 044
Entre un et cinq ans	3 637	6 379
Supérieur à cinq ans		
<b>Total engagements futurs - copieurs et matériels IT</b>	<b>12 890</b>	<b>13 423</b>

#### Engagements sur dettes financières

Le crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR – Bpifrance Financement accordé à la Société en mai 2018 présente les engagements et garanties suivantes :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

L'emprunt BpiFrance accordé à la Société en Novembre 2019 présente les engagements et garanties suivantes :

- Gage de meuble corporels sur 3 moteurs électriques SIEMENS.
- Participation en risque de la BpiFrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de Garantie sur l'emprunt.
- Cautionnement solidaire donné par la Française de l'Energie sur l'emprunt.

L'emprunt PGE SG reçu en date du 16 juin 2020 devra être remboursé à la date du sixième anniversaire de la date de mise à disposition des fonds, ce prêt se rembourse semestriellement, la première échéance est due au 24/12/2022, et la dernière au 24/06/2026 au TEG de 1.26% l'an.

L'emprunt PGE LCL reçu en date du 9 juin 2020 devra être remboursé à la date du sixième anniversaire de la date de mise à disposition des fonds, ce prêt se rembourse semestriellement, la première échéance est due au 09/12/2022, et la dernière au 09/06/2026 au TEG de 1.51% l'an.

Ces 2 emprunts PGE présentent les engagements et garanties suivantes :

- Caution de l'état sur 90% de l'emprunt auprès du LCL.
- Caution de l'état sur 100% de l'emprunt auprès de la SG.

Une caution donnée à 1<sup>ère</sup> demande sur opérations diverses de 75.000€ a été souscrite auprès du LCL.

#### Engagements liés aux départs en retraite

Engagements retraite - solde au bilan	30 juin 2021
Provision pour engagements retraite 30 juin 2021	12 393

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements retraites au 30 juin 2021 sont les suivantes, l'ensemble des salariés de la Société hors mandataires sociaux étant soumis à la législation sociale en vigueur en France :

- Age de départ : 65 ans
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.79%
- Taux de rotation : 5%
- Table de mortalité : TGH05/TGF05

Le taux d'actualisation est passé de 0.74% à 0.79% entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. Aucun actif de couverture n'a été mis en place par la Société à la date de clôture.

#### **4.2. Parties liées**

Dans le cadre de ses activités, Gazonor a été engagée dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur l'exercice clos le 30 juin 2021. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés sont présentés ci-dessous (soldes bilan et résultat financier), ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur l'exercice 2021.

Transactions conclues avec des parties liées	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Créance sur cession de participation	1 284 746	1 505 162
Compte courants	10 419 272	7 549 337
<b>Parties liées - actif</b>	<b>11 704 018</b>	<b>9 054 499</b>
Dettes fournisseurs	-457 805	-593 641
Compte courant	0	-2 424 991
Compte intégration fiscale	-1 042 097	-429 927
<b>Parties liées - passif</b>	<b>-1 499 902</b>	<b>-3 448 558</b>
Produits d'intérêts	102 369	112 135
Charge d'intérêts	-8 555	-20 410
<b>Parties liées - résultat financier</b>	<b>93 814</b>	<b>91 726</b>

#### Relations significatives avec les parties liées

- (i) Une convention de refacturation de prestation de service avait été conclue le 16 janvier 2018 entre La Française de l'Energie et Gazonor, afin que la première refacture des coûts de salaires et structure à la seconde. Cette convention, ainsi que son avenant du 3 septembre 2018, s'est poursuivie sur l'exercice 2021, avec un montant refacturé de 381.512,83 € H.T. après prise en compte des coûts réels en fin d'exercice (contre un montant refacturé de 494.701,00 € H.T. sur 2020), et ce sur la base des temps passés par chaque employé de La Française de l'Energie. Un produit chez Gazonor est également comptabilisé vis-à-vis de LFDE pour un montant de 72.324,50€ HT, en date du 30 juin 2021.
- (ii) Par une convention en date du 23 avril 2019, le même type de prestations de services et coûts sont refacturés entre les sociétés Gazonor et Gazonor Benelux, depuis notamment la mise en service des deux cogénérations sur le site d'Anderlues. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021, un produit de 40.644,10 € H.T. a ainsi été comptabilisé par Gazonor.
- (iii) Par convention en date du 30 juin 2020 le même type de prestations de services et couts sont refacturés entre les sociétés Gazonor et Gazonor Béthune, depuis notamment la création de Gazonor Béthune le 02 juin 2020. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021, un produit de 86.838,88€ H.T. a ainsi été comptabilisé par Gazonor.
- (iv) Une convention de trésorerie de Groupe LFDE a été mise en place en remplacement de la convention de trésorerie existante et signée en date du 30 juin 2021
- (v) Une convention d'intégration fiscale de Groupe LFDE a été mise en place et signée en date du 30 juin 2021

#### **4.3. Litiges et procédures juridiques en cours**

A la date de préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société est engagée dans un litige, identique à celui de l'an passé.

En effet, un litige prud'homal est actuellement en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour la Société ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2021.

#### 4.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes ainsi que des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société incluent les éléments suivants, hors frais :

Honoraires des commissaires aux comptes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Certification des comptes - Gazonor	19 000	19 000
Autres diligences et prestations		
<b>Total honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>19 000</b>	<b>19 000</b>

#### 4.5. Société consolidant les comptes

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de La Française de l'Energie, détenant de façon indirecte 100% de la Société, cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

L'associé unique de la Société est la société Gazonor Holding localisée en France

Identité de l'associé unique de la Société	Capital social - €	% capital détenu
Gazonor Holding S.A.S. Zal Fosse 7 - 62210 Avion RCS Arras 451 506 612	8 450 000	100%

Identité de la société consolidant les comptes	Capital social - €	% capital détenu
La Française de l'Energie S.A. Avenue du District - 57380 Pontpierre RCS Sarreguemines 501 152 193	5 150 659	100% (indirect)

#### 4.6. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.

**Gazonor**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.400.000 euros  
Siège social : Zal Fosse 7, 62210 Avion  
381 972 439 RCS Arras

---

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2021

Avion, le 27 décembre 2021 à 10 heures,

La société Gazonor Holding, au capital de 8.450.000 euros, ayant son siège social situé Zal Fosse 7, 62210 Avion, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 506 612 RCS Arras, dûment représentée par Monsieur Antoine Forcinal en tant que représentant légal de la société LFDE International SARL, Présidente de la société Gazonor Holding,

Associée unique de la Société Gazonor S.A.S., sur convocation de son Président, M. Julien Moulin, a pris les présentes décisions conformément aux stipulations des statuts de la Société.

La société Odyce Nexia, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les documents suivants ont été communiqués par le Président :

- copie de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes par courrier recommandé et du récépissé d'envoi recommandé A.R. ;
- un exemplaire des statuts ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- le rapport de gestion examinant les comptes clos le 30 juin 2021 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- le texte des résolutions proposées.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

- l'ensemble des documents susvisés et les statuts ont été communiqués à l'associée unique et au Commissaire aux Comptes dans les conditions et délais fixés par la loi et les Statuts.

L'associée unique a examiné ensuite l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 et affectation du résultat ;
- liste des conventions courantes et réglementées ;
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- quitus au Président ;
- mandat du Président et du Directeur Général ;
- pouvoir pour accomplissement des formalités ; et
- questions diverses.

L'associée unique a ensuite pris les décisions suivantes :

### Première décision

L'associée unique, ayant lu le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 30 juin 2021, tels qu'ils lui ont été soumis, après avoir été arrêtés par le Président, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 1.841.870,22 euros.

L'associée unique décide d'affecter la totalité de ce bénéfice net comptable, soit la somme de 1.841.870,22 euros, au compte « report à nouveau », qui sera ainsi porté de 3.189.050,28 euros à 5.030.920,50 euros.

### Deuxième décision

L'associée unique prend acte des conventions courantes et réglementées conclues et exécutées au cours de l'exercice écoulé, ainsi que de leur mention au registre des conventions.

### Troisième décision

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte de ce que le montant des dépenses et charges de la Société visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice social écoulé est de 0 euros au titre de l'exercice écoulé, occasionnant une charge d'impôt de 0 euros.

### Quatrième décision

L'associée unique donne quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice social écoulé

### Cinquième décision

L'associée unique prend acte du mandat en cours de Monsieur Julien Moulin en tant que Président et de Monsieur Antoine Forcinal en tant que Directeur général, et précise que ces mandats sont conclus pour une durée illimitée selon les statuts de la Société, révocables ad nutum par décision de l'associée.

L'associée unique décide de la poursuite de ces mandats pour le Président et le Directeur Général.

L'associée unique prend acte de la décision du Président et du Directeur Général de ne solliciter aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

### Sixième décision

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et qui sera communiqué au Commissaire aux Comptes.



**Pour Gazonor Holding**  
Antoine Forcinal, représentant de LFDE International SARL

**Gazonor**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.400.000 euros  
Siège social : Zal Fosse 7, 62210 Avion  
381 972 439 RCS Arras

---

## **RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT** **Exercice clos le 30 juin 2021**

M. Julien Moulin, président non associé de la société Gazonor S.A.S., a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

### **I. Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice écoulé**

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, l'activité de la société Gazonor a évolué positivement malgré un contexte de crise sanitaire et économique lié au COVID-19, avec un chiffre d'affaire passant de 7.243€ à 8.660 K€.

Gazonor a maintenu son activité sur l'ensemble de ses sites et a enregistré une augmentation des volumes de production de gaz (+32%) malgré une légère baisse des volumes d'électricité verte (-6%) par rapport à l'an passé.

L'augmentation constatée sur l'exercice 2021 provient notamment de la hausse des prix de marché liée à la reprise économique mondiale avec des prix de ventes moyen de gaz qui sont passés de 11.04 €/MWh à 15.03€/MWh.

Les ventes d'électricité sont toujours liées aux six unités de cogénérations tournant sur le bassin minier des Hauts-de-France, avec des taux de performances opérationnelles proches de 97% sur l'année. Les ventes ont diminué de 258 K€ en un an, principalement lié à la maintenance des 30.000h et une casse sur le moteur JV032 de Lens qui a pénalisé la production durant les mois d'Aout et Septembre 2021 (taux de disponibilité sur l'année de 92%)

Parmi les autres éléments de l'activité, On remarque que la marge s'améliore de 1.275.203€ en 2021 malgré les coûts opérationnels qui ont légèrement augmentés, notamment les coûts de consommation d'électricité (+196K€), ainsi que des dotations aux amortissements (+70K€). Cette augmentation des coûts est nominale compte tenu de l'augmentation du CA en 2021.

Sur l'exercice 2021, des achats de cylindres, de pistons et de séparateur a cylindres sont venus augmenter la dotation aux amortissements de l'année 2021.

### **II. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.

### **III. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Les objectifs de la Société sont principalement le déploiement d'unités supplémentaires de cogénération sur le même modèle que les 12MW déjà opérationnels, soit 30 MW ou 20 cogénérations supplémentaires à fin 2022 sur les concessions détenues par la Société dans les Hauts-de-France, sur base des mêmes techniques et valorisation du gaz de mine que celles déjà mises en œuvre depuis Juillet 2018.

Par décret en date du 24 décembre 2020, le périmètre de la concession, détenue par Gazonor, a été étendu sur une surface supplémentaire de 198,87 kilomètres carrés pour atteindre 266,88 kilomètres carrés. L'extension de la concession est accordée jusqu'au 23 décembre 2042 et vient consolider le périmètre exclusif détenu par Gazonor sur le bassin minier des Hauts de France pour le développement du gaz de mines.

#### **IV. Examen des comptes et résultats annuels**

Les comptes relatifs à l'exercice écoulé, tels qu'arrêtés par le Président, sont présentés dans les documents mis à votre disposition. Ces comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur, sans aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 8.659.641 € sur l'exercice clos le 30 juin 2021, en augmentation de 20% par rapport à l'an passé (7.242.751 €). Ce chiffre d'affaires se décompose notamment en ventes de gaz pour 3.522.952 € et en ventes d'électricité pour 4.930.695€.

En tenant compte notamment d'un montant de 218.824 € de reprises sur amortissements et provisions (montant de 183.874 € provenant d'un remboursement suite au litige concernant la RN17), le total des produits d'exploitation s'élève à 8.878.530€ contre 7.279.799 € sur l'exercice 2020.

Les charges d'exploitations sont notamment constituées d'autres achats et charges externes pour 4.354.505 € contre 4.114.379 € l'année précédente, avec une nette augmentation des coûts de consommation d'électricité (+196K€), ainsi que l'augmentation des frais d'avocats, notamment dû au litige avec GRTGaz (+80K€)

Les impôts et taxes se montent à 157.301 € contre 121.155 € en 2020, les salaires et charges sociales atteignent 676.589 € contre 602.833 € en 2020, les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à respectivement 802.726 € et 299.000€ (contre 732.387 € et 291.228 € l'an passé).

Les effectifs de la société se montent eux à 11 salariés à la clôture, avec 1 salarié de plus qu'à la clôture précédente.

L'ensemble de ces éléments aboutissent à un résultat d'exploitation de 2.512.960€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021 contre 1.237.757 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 103%.

Le résultat financier est négatif à -78.919 € contre -62.618 en 2020, et le produit exceptionnel est positif de 19.999 € contre 167.475 € l'an dernier.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 612.171 €, contre 340.096 € l'an dernier, le bénéfice net de la Société sur l'exercice écoulé s'est établi à 1.841.870 € contre un bénéfice net de 1.002.518€ l'an dernier (+84%).

Au 30 juin 2021, le total du bilan de la Société atteint 21.341.708 € contre 20.570.277 € au 30 juin 2020.

Votre Commissaire aux Comptes vous fera part dans son rapport sur les comptes annuels du résultat de ses investigations sur les comptes clos le 30 juin 2021.

#### **V. Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 1.841.870 €.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice net en totalité au compte report à nouveau de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur :	3.189.050,28
Bénéfice de l'exercice :	1.841.870,22
Report à nouveau après affectation :	5.030.920,50

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient positifs à 9.212.559 €.

## **VI. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses et charges de la Société visées à l'article 39-4 dudit Code, est de 0 euros au titre de l'exercice écoulé, occasionnant une charge d'impôt de 0 euros.

## **VII. Conventions**

Nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue ou s'est poursuivi sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les conventions courantes sont au nombre de six sur cet exercice, deux s'étant poursuivies depuis l'exercice 2018 :

- Intégration fiscale à partir du 30 juin 2021 avec la société La Française de l'Energie comme société tête d'intégration fiscale, et les sociétés Gazonor, Gazonor Holding, EG Lorraine, EG NPC et Gazonor Béthune dans le périmètre d'intégration.
- Convention de centralisation de trésorerie et d'avance en compte courant entre les sociétés La Française de l'Energie, LFDE International, Gazonor Holding et Gazonor.
- Convention de prestation de service et amendement vis-à-vis de La Française de l'Energie.
- Convention de prestation de service et amendement vis-à-vis de Gazonor Béthune.
- Convention de prestation de service et amendement vis-à-vis de EG NPC
- Convention de prestation de service et amendement vis-à-vis de Gazonor Benelux.
- Convention de prêt entre Gazonor et Gazonor Bénélux
- Convention de prêt entre Gazonor et Gazonor Béthune
- Convention de prêt entre Gazonor et EG NPC

## **VIII. Recherche et développement**

La Société n'a comptabilisé aucune charge au titre d'une activité de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, tout comme lors de l'exercice précédent. Les activités pouvant être considérées comme assimilées à de la recherche/développement sont comptabilisées en charges de personnel ou coûts de sous-traitance externe.

## **IX. Succursales**

En application de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que la société n'a compté aucune succursale au cours de l'exercice clos au 30 juin 2021.

Quatre établissements sont dans le ressort de la Société au 30 juin 2021 : Avion, Lens (rue Thomas Edison), Divion (rue Brunovic) et Lourches (rue de Désirée).

## **X. Filiales et participations**

La Société n'a pris ou cédé aucune autre participation au cours de l'exercice.

Elle ne détient aucune participation depuis la cession le 2 avril 2018 de 100% du capital de la société Gazonor Benelux à la société LFDE International SARL (Luxembourg).

## **XI. Prêts**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société n'a octroyé, à titre accessoire de son activité principale, aucun prêt à des micro-entreprises, PME ou de tailles intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (article L.511-6, 3bis-al.2 du Code Monétaire et Financier).

## XII. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital au 30 juin 2021, selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce, est nulle.

## XIII. Dirigeants

Nous vous proposons de prendre acte du mandat en cours de Monsieur Julien Moulin en tant que Président et de Monsieur Antoine Forcinal en tant que Directeur général, ces mandats étant conclus pour une durée illimitée selon les statuts de la Société, révocables ad nutum par décision de l'associée, et de décider de leur poursuite.

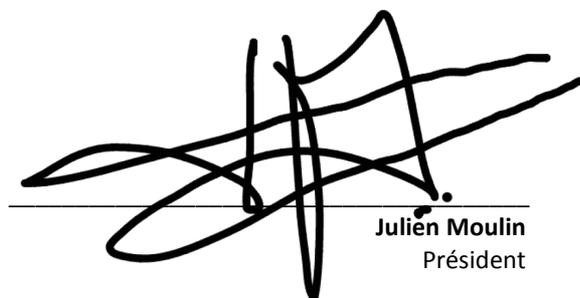
## XIV. Délais de paiement

En application des dispositions des articles L.441-6-1 al.1 du Code de commerce et D.441-1 modifié par décret 2017-350 du 20 mars 2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société figurent dans le tableau ci-dessous (montants en K€).

	Article D. 441-4 L-1°: Factures <i>recusées</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 L-2°: Factures <i>omisées</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	27					146	7					2
Montant total des factures concernées TTC	90	240	135	130	605	1110	1682	0	33	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2%	4%	2%	2%	11%	20%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							16%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	23											
Montant total des factures exclues	166											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	x Délais contractuels : délais variables selon les fournisseurs, en accord avec les dispositions légales et réglementation						x Délais contractuels : délais variables selon les clients, en accord avec les dispositions légales et réglementation					

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Avion, le 10 décembre 2021,



Julien Moulin  
Président

## **GAZONOR**

Société par actions simplifiée  
Siège social : ZAL de la Fosse 7  
62210 AVION



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2021

### **Odycé Nexia, SAS**

Membre de Nexia International  
101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Odycé Nexia, SAS**

Membre de Nexia International  
101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**GAZONOR**

Société par Actions Simplifiée  
Siège social : ZAL de la Fosse 7  
62210 AVION

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2021

À l'associé unique de la société Gazonor,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GAZONOR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 décembre 2021  
Le commissaire aux comptes

**Odycé Nexia, SAS**  
Membre de Nexia International

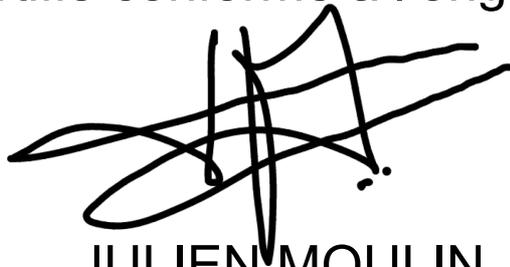
DocuSigned by:  
  
4A67EBB09F2C484...  
**Aurélie LAFITTE**

# Gazonor

---

## COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 Juin 2021

certifié conforme à l'original le 27/12/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

JULIEN MOULIN  
PRESIDENT

## SOMMAIRE

Compte de résultat		3
Bilan		4-5
Annexe aux comptes annuels		6
Règles, méthodes et principes comptables	6	
Notes annexes au compte de résultat	11	
Notes annexes au bilan	13	
Autres notes d'information	17	

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 30 Juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 659 641</b>	<b>7 242 751</b>
Production stockée / immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	218 824	36 716
Autres produits	65	332
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 878 530</b>	<b>7 279 799</b>
Achats de marchandises et matières premières	-188 112	-234 720
Variation de stocks	114 702	56 275
Autres achats et charges externes	-4 354 505	-4 114 379
Impôts, taxes et versements assimilés	-157 301	-121 155
Salaires et traitements	-440 755	-389 337
Charges sociales	-235 834	-213 496
Dotations aux amortissements	-802 726	-732 387
Dotations aux provisions	-299 000	-291 228
Autres charges	-2 039	-1 616
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-6 365 569</b>	<b>-6 042 042</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 512 960</b>	<b>1 237 757</b>
Produits financiers	80 123	112 879
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Charges financières	-159 042	-175 497
<b>Résultat financier</b>	<b>-78 919</b>	<b>-62 618</b>
Produits exceptionnels	5 169 063	1 304 669
Charges exceptionnelles	-5 149 064	-1 137 194
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 999</b>	<b>167 475</b>
Impôts sur les bénéfices	-612 171	-340 096
<b>Résultat net</b>	<b>1 841 870</b>	<b>1 002 518</b>

## BILAN – ACTIF

	Brut 30 juin 2021	Amortissements, provisions	Net 30 juin 2021	Net 30 juin 2020
Au 30 juin 2021	€	€	€	€
Concessions, brevets et droits similaires	126 899	-124 396	2 503	0
Autres immobilisations incorporelles	2 633 175	-2 374 033	259 141	236 256
Terrains	67 279	-43 165	24 114	24 114
Constructions et aménagements	1 153 970	-959 788	194 182	214 406
Installations techniques, outillage industriel	10 636 829	-5 156 846	5 479 983	5 990 797
Autres immobilisations corporelles	147 536	-110 011	37 525	26 371
Immobilisations en cours	31 040		31 040	198 729
Autres immobilisations financières	725 260		725 260	725 260
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>15 521 987</b>	<b>-8 768 239</b>	<b>6 753 748</b>	<b>7 415 932</b>
Stocks - matières premières	522 189	-49 093	473 096	375 252
Stocks - en-cours de production				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 400			
Clients et comptes rattachés	1 714 405		1 714 405	579 915
Autres créances	11 162 554		11 162 554	9 905 930
Disponibilités	1 137 177		1 137 177	2 181 445
<b>Actifs circulants</b>	<b>14 544 726</b>	<b>-49 093</b>	<b>14 593 819</b>	<b>13 107 013</b>
Charges constatées d'avance	38 590		38 590	38 587
Frais d'émission d'emprunt à étaler	53 738		53 738	73 216
<b>Total Actif</b>	<b>30 159 041</b>	<b>-8 817 332</b>	<b>21 341 708</b>	<b>20 570 277</b>

**BILAN - PASSIF**

Au 30 juin 2021	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Capital social	1 400 000	1 400 000
Réserve légale	140 000	140 000
Report à nouveau	3 189 050	2 186 532
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 841 870</b>	<b>1 002 518</b>
Provisions réglementées	2 641 638	2 587 756
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 212 559</b>	<b>7 316 807</b>
Avances conditionnées	34 125	34 125
<b>Autres fonds propres</b>	<b>34 125</b>	<b>34 125</b>
Provisions pour risques	98 927	96 543
Provisions pour charges	996 713	742 025
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 095 641</b>	<b>838 568</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 654 721	6 812 196
Emprunts et dettes financières diverses	1 056 722	2 424 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 217 410	1 390 937
Dettes fiscales et sociales	1 545 002	846 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 279 848	904 402
Autres dettes		0
<b>Dettes</b>	<b>10 753 703</b>	<b>12 378 913</b>
Produits constatés d'avance	245 681	1 864
<b>Total Passif</b>	<b>21 341 708</b>	<b>20 570 277</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2021, dont le total est de 21.341.708 € et au compte de résultat de l'exercice, présentant un résultat d'exploitation positif de 2.512.960€ et un bénéfice net de 1.841.870 €.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société Gazonor en date du 10 décembre 2021. Ils seront soumis à l'approbation de son associé unique, la société Gazonor Holding SAS.

### 1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1. Principes généraux et continuité d'exploitation

Les comptes clôturés au 30 Juin 2021 ont été arrêtés suivant les principes et méthodes définis par les règles comptables en vigueur, en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que par les règlements ultérieurs venant en modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice clos au 30 juin 2021 est un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. La durée de l'exercice précédent était également de 12 mois.

#### Continuité d'exploitation et activité 2021

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de la Société évalue sa capacité à poursuivre son exploitation, en tenant notamment compte de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a dégagé des flux de trésorerie positifs liés à ses activités opérationnelles, le chiffre d'affaires réalisé couvrant l'ensemble des charges opérationnelles hors opérations exceptionnelles pouvant survenir.

En-dehors des opérations d'investissements et de financements, cette situation est toujours vraie depuis la clôture de l'exercice, soit pour les opérations intervenues depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à la date d'arrêté de ces comptes annuels.

Les coûts de structure de la Société ont subi une augmentation sur cet exercice (+324K€), notamment en raison de l'augmentation des autres achats et charges externes (+240K€), ainsi que des dotations aux amortissements (+70K€). Hors FNP, principalement constituées de soldes inter compagnies, les

dettes fournisseurs sont par ailleurs passées de 1.468.645 € à 1.794.060€ entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, les capitaux propres de la Société atteignent 9.212.559€, contre 7.316.807 € un an auparavant. Enfin, la trésorerie, a diminué de 1 million € sur l'exercice impactée par les investissements effectués sur l'exercice en lien notamment avec le nouveau projet Béthune et Avion 2.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, les événements marquants de la Société Gazonor ont été les suivants :

- Le groupe a continué d'investir dans le projet qui sera porté par la société Gazonor Béthune créée en juin 2020 : à la date de clôture du 30 juin 2021, les coûts liés aux investissements de ce projet ont été portés par Gazonor, et l'entièreté du projet est refacturé via une cession d'actifs compensée par le biais des comptes courants.
- Le groupe a décidé d'installer 2 nouvelles cogénérations pour la valorisation d'électricité sur le site d'Avion, ce projet sera porté par la société EG NPC, filiale du groupe LFDE depuis novembre 2012. Les coûts liés aux investissements de ce projet ont été initialement portés par Gazonor et l'entièreté du projet est refacturé via une facture de cession d'actifs.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, les prévisions effectuées par la Direction de la Société n'anticipent aucune nouvelle évolution ou événement significatif susceptible d'avoir une influence négative sur sa situation financière. Les bonnes performances attendues de l'exploitation devraient continuer à permettre à la Société de dégager des cash-flows positifs sur ses activités opérationnelles, ses projets d'investissements devant être financés en grande partie par le biais de financements externes.

Sur base de ces données et prévisions, la Société considère qu'elle a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2021-2022, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2021 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

## 1.2. Règles et méthodes comptables

### A/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément aux règles comptables en vigueur, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuelles hors TVA et autres taxes. Le chiffre d'affaires est enregistré à la date à laquelle la Société a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les ventes de gaz et d'électricité sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients de Gazonor, Total Energies Electricité et Gaz de France et EDF-OA.

- (i) Contrat de factoring

Un contrat de factoring avait été mis en place en janvier 2018 par la Société. Ce dernier s'analyse comme un contrat avec recours, avec conservation de la quasi-totalité des risques et avantages liées aux créances.

A la clôture de l'exercice, des créances ont été remises au factor et non encore payées par le client final, soit EDF OA pour un montant de 427.172,05 €, soit la facturation du mois de mai 2021.

### B/ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, concessions, logiciels, marques, et droits au bail. Elles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Aucun coût d'emprunt n'a été activé en lien avec ces immobilisations incorporelles.

La valeur brute des autres immobilisations incorporelles au 30 juin 2021 est pour l'essentiel constituée de la contrepartie des provisions pour démantèlement et remise en état de site, pour un montant de 2.633.175 €.

### C/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les installations techniques et outillages industriels sur les quatre sites de Gazonor pour environ 10,6 M€, hors petits matériels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Pour les actifs significatifs, dont les actifs en lien avec les moteurs et compresseurs Gazonor pour la production d'électricité verte, les composants ont été identifiés et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation et de leur valeur résiduelle éventuelle. Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements constructions	5 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Aménagement de sites	25 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans

### D/ Titres de participation et immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constatée sur base de leur coût d'acquisition. Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la projection des flux de trésorerie futurs ou la valorisation de l'actif estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Aucun frais d'acquisition n'a été intégré au coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour leur valeur brute, diminué d'une dépréciation en cas de perte de valeur par rapport principalement à leur valeur d'utilité. Il s'agit principalement des 725.260 € liés à la constitution d'un dépôt de garantie dans le

cadre du crédit bancaire conjoint avec Landesbank SAAR et Bpifrance Financement, ce dépôt devant être maintenu jusqu'à échéance de l'emprunt.

### E/ Stocks

Les stocks sont constitués au 30 juin 2021 de pièces détachées et de rechange ainsi que de lubrifiant utilisés par les sites de Gazonor. Ces derniers sont valorisés à leur coût de revient ou d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat, et ne pouvant excéder leur valeur de réalisation.

Les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation de ces stocks est inférieure à leur coût de revient ou d'acquisition, ou lorsque les quantités présentes en stocks à la clôture excèdent le stock de sécurité défini par la Société.

Une dépréciation est enregistrée pour un montant de 49 K€ au 30 juin 2021.

### F/ Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, incluant les avances en compte courant groupe, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

### G/ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les disponibilités détenues en banque ou exigibles via des concours bancaires courants sont toutes libellées en Euros au 30 juin 2021.

### H/ Provisions

La Société constitue et évalue ses provisions en application notamment du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, celles-ci étant destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

#### (i) Remises en état des sites et coûts de démantèlement

Les dépenses futures de remise en état des sites, résultant d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de remise en état des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

Les provisions pour remise en état et démantèlement comptabilisées dans les comptes de la Société au 30 juin 2021 concernent les sites utilisés par Gazonor dans les Hauts-de-France dans le cadre de la production de gaz et d'électricité verte.

Considérant la date d'exécution de ces obligations de remise en état, les montants enregistrés ont fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier. Le taux d'inflation retenu au 30 Juin 2021 est le taux d'inflation selon indice INSEE lissé sur les cinq dernières années

(0.88%) tandis que le taux d'actualisation est le taux de marché de référence Ibbotson Corp AA 10+ (0.79%) contre respectivement 0.74% et 0.77% sur l'exercice précédent.

(ii) Engagement de départ en retraite

Selon les lois et usages, la Société participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Pour les régimes à prestations définies et pour les engagements de versements d'indemnités de départ à la retraite, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

L'engagement actualisé au titre des indemnités de départ à la retraite n'est pas comptabilisé par la Société mais présenté en annexe.

Au 30 Juin 2021, la Société n'a pas constitué d'actif de couverture pour faire face à ces engagements de retraite.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent pour l'essentiel à des litiges dans lesquels la Société est impliquée à la date de clôture. Une provision est alors constatée uniquement en cas d'existence d'un fait générateur au 30 juin 2021, de sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques et d'estimation fiable de l'obligation.

L'estimation de la provision est considérée sur la base de la valeur la plus probable, soit la valeur du dernier jugement rendu ou de l'estimation réalisée par les avocats ou conseils juridiques dans le cas de litiges en cours.

Enfin, une provision pour grandes révisions est constatée pour les moteurs et compresseurs utilisés sur le site d'Avion, sur base des coûts de maintenance prévus notamment pour la révision 36.000h et en fonction du nombre d'heures de fonctionnement depuis la dernière révision.

Une telle provision est également constatée pour les six unités de cogénération en fonctionnement sur le bassin minier, nécessitant notamment une révision importante après 60.000h de marche.

### I/ Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire est constaté au passif pour sa valeur nominale restant à rembourser par la Société, ainsi que pour les intérêts courus non encore versés.

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission de ce passif financier sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt bancaire selon une approche linéaire. Un montant de 115.000 € de frais a ainsi été activé, avec 53.738 € encore à l'actif après amortissement au 30 juin 2021.

## 2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.1. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 8.659.641€, dont 8.453.647 € via ses sites de production situés dans les Hauts-de-France, correspondant aux activités de production et de vente de gaz et d'électricité verte auprès de ses clients Total Energies Electricité et Gaz de France et EDF Obligations d'Achats.

L'augmentation constatée sur l'exercice 2021 provient notamment des prix de ventes de gaz qui sont passés d'un prix de vente moyen de 11.04 €/MWh à 15.03€/MW, la bonne performance opérationnelle avec l'augmentation des volumes de gaz vendus (+32%). Compte tenu de la maintenance des 30.000 heures opérée sur l'ensemble du parc français, les ventes d'électricité sont en baisse de 6% mais toutes les cogénérations atteignent en fin d'exercice un taux de disponibilité de plus de 97%.

La décomposition du chiffre d'affaires est la suivante pour les exercices 2020 et 2021 :

Décomposition du chiffre d'affaires	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Ventes de gaz - site de Gazonor	3 522 952	1 949 272
Ventes d'électricité verte - site de Gazonor	4 930 695	5 189 153
Ventes des activités annexes	205 995	104 326
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	<b>8 659 641</b>	<b>7 242 751</b>

### 2.2. Charges d'exploitation - charges de personnel

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société a amélioré sa marge de 1.275.203€, malgré une légère augmentation des charges d'exploitation pour 6.365.569€ contre un montant de 6.042.042 € en 2020. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des coûts de consommation d'électricité (+196K€), ainsi que des dotations aux amortissements (+70K€). Cette augmentation des coûts est nominale, compte tenu de l'augmentation du CA en 2021.

Les dotations aux amortissements progressent de 732.387 € à 802.726 € (achat de Cylindres, de pistons, de séparateur à chicane et d'un nouveau véhicule) tandis que les dotations aux provisions passent de 291.228 € à 299.000 € en lien avec la provision pour risques et charges.

Les charges de personnel de la Société s'élèvent à 676.589 € sur l'exercice 2021 (602.833 € en 2020).

#### Effectifs

Effectifs	30 juin 2021	30 juin 2020
Cadres	3	3
Ouvriers et employés	8	7
<b>Total effectifs à la clôture</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

A la clôture de l'exercice, les effectifs ont légèrement augmenté avec 11 personnes employés par Gazonor, les effectifs moyens sont passés de 9.11 à 9.96 personnes entre 2020 et 2021.

Aucune rémunération n'a été attribuée au Président de la Société ou à son Directeur Général au titre des exercices clos au 30 juin 2021 et 2020.

### 2.3. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Produits sur cessions d'immobilisations	5 149 063	1 136 713
Autres produits exceptionnels	20 000	167 956
Valeur comptable des éléments cédés	-5 149 064	-1 136 713
Refacturation FDE - coûts d'indemnisation		
Autres charges exceptionnelles		-481
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>19 999</b>	<b>167 475</b>

Sur l'exercice 2021, le résultat exceptionnel est positif à 19.999 €, intégralement lié aux remboursements obtenus suite à la résiliation d'un bail emphytéotique.

Le résultat exceptionnel de l'exercice précédent de 167.475 € incluait les remboursements obtenus des certifications d'économie d'énergie.

### 2.4. Impôt sur les bénéfices

En 2021, une charge d'impôt est comptabilisée dans les comptes de Gazonor.

#### Répartition et calcul de l'impôt

Calcul impôt - 30 juin 2021	Résultat avant impôt	Retraitements	Base	IS
	€	€	€	€
Résultat d'exploitation	2 512 960	-204 124	2 308 837	646 474
Résultat financier	-78 919		-78 919	-22 097
Résultat exceptionnel	19 999		19 999	5 600
Crédit d'impôt recherche				-17 806
<b>Charge d'impôt</b>				<b>612 171</b>

Au 30 juin 2021, la Société ne présente pas de déficits propres.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé et déclaré au titre des années 2021 et ce pour un montant total de 17.806 €.

### 3. NOTES ANNEXES AU BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles, amorties au 30 juin 2020, présentent une variation de (25.388) € sur l'exercice 2021, exclusivement en lien avec les actifs constitués face aux provisions pour démantèlement enregistrées en provisions réglementées.

Cette variation s'explique par la mise à jour des hypothèses d'actualisation utilisées pour le calcul de ces provisions, soit 0.79% de taux d'inflation et 0.88% de taux d'actualisation contre respectivement 0.77% et 0.74% sur l'exercice précédent. Hors hypothèses de calcul, le montant sous-jacent de ces provisions est lui resté stable entre 2020 et 2021.

Les immobilisations en cours ont vu leur valeur nette diminuée de 167.689 € entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021, essentiellement sous l'effet des investissements engagés pour le développement du site de Béthune, investissements refacturés via les comptes courants à la société Gazonor Béthune.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, les variations de valeur brute et nette sont présentées ci-dessous :

Variations - valeur brute	30 juin 2020	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	67 279	0	0		67 279
Constructions	1 142 067	11 903			1 153 970
Installations et outillages industriels	10 395 068	241 765		-4	10 636 830
Autres immobilisations corporelles	131 461	16 075			147 536
Immobilisations en cours	198 729	4 981 375	-5 149 064		31 040
<b>Total - valeur brute</b>	<b>11 934 604</b>	<b>5 251 118</b>	<b>-5 149 064</b>	<b>-4</b>	<b>12 036 655</b>
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2020	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€	€
Terrains	-43 165				-43 165
Constructions	-927 661	-32 127			-959 788
Installations et outillages industriels	-4 404 271	-752 575			-5 156 846
Autres immobilisations corporelles	-105 090	-4 921			-110 010
Immobilisations en cours	0	0			0
<b>Total - amortissements et dépréciations</b>	<b>-5 480 187</b>	<b>-789 623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 269 809</b>
<b>Total - valeur nette</b>	<b>6 454 417</b>				<b>5 766 845</b>

#### 3.2. Immobilisations financières - Filiales et participations

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement d'un montant de 725.260 € au titre du compte de réserve bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt (voir aussi en note « emprunts et dettes financières »).

### 3.3. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés des pièces de maintenance et de rechange pour l'entretien des stations de production de gaz et d'électricité des sites de Gazonor, et sont évalués au plus faible de leur coût d'achat ou de leur valeur nette de réalisation.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient. Une dépréciation est également constituée sur base d'une analyse entre les quantités en stocks à la clôture et les quantités de sécurité par référence. Une dépréciation de 49.093 € a ainsi été enregistrée au 30 juin 2021, portant sur les pièces de maintenance /rechange et les autres pièces en stocks.

La variation des stocks s'analyse de la façon suivante :

Stocks	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Pièces de maintenance et de rechange	472 630	367 071
Fluides	49 560	40 416
Autres stocks		
<b>Valeur brute</b>	<b>522 189</b>	<b>407 487</b>
Dépréciation	-49 093	-32 235
<b>Stocks - valeur nette à la clôture</b>	<b>473 096</b>	<b>375 252</b>

### 3.4. Etat des échéances des créances et des dettes

L'ensemble des dettes fournisseurs et autre passifs présentés ci-dessous ont une échéance à moins d'un an au 30 juin 2021, hors emprunt bancaire et dépôts de garantie.

Etat de créances - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Autres immobilisations financières		725 260		725 260
Clients et comptes rattachés	1 714 405			1 714 405
TVA	566 689			566 689
Groupe et associés	10 419 272			10 419 272
Créances diverses	176 593			176 593
Charges constatées d'avance	38 590			38 590
<b>Totaux - échéance des créances</b>	<b>12 915 549</b>	<b>725 260</b>	<b>0</b>	<b>13 640 809</b>

Etat des dettes - 30 juin 2021	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Emprunts et dettes bancaires	1 287 238	4 274 018		5 561 256
Groupe et associé	0			0
Intégration fiscale	1 042 097			1 042 097
Dettes fournisseurs	1 217 410			1 217 410
Dettes sur immobilisations	1 279 848			1 279 848
Dettes sociales et fiscales, Autres dettes	1 545 002			1 545 002
Produits constatés d'avance	245 681			245 681
<b>Totaux - échéance des dettes</b>	<b>6 617 276</b>	<b>4 274 018</b>	<b>0</b>	<b>10 891 294</b>

Sont présentés ci-dessous les produits à recevoir et charges à payer inclus dans ces comptes, hors intérêts financiers :

Clients - FAE :	787.338,33
Etat - produit à recevoir :	0
Factures non parvenues :	(703.197,44)
Dettes fiscales et sociales :	(1.545.002)
Intérêts courus :	(0)

### 3.5. Capital et capitaux propres

#### Répartition du capital social

Au 30 juin 2021, le capital social de Gazonor s'élevé à 1.400.000 € et se divise en 91.834 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées portant chacune une valeur nominale de 15,24 €.

#### Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres provient uniquement du résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2021, aucune distribution de dividendes n'ayant eu lieu sur l'exercice.

Variation des capitaux propres	Valeur au 30 juin 2020	Résultat 2021	Affectation du résultat 2020	Dividendes	Autres variations	Valeur au 30 juin 2021
		€	€	€	€	
Capital social	1 400 000					1 400 000
Primes d'émission	0					0
Réserve légale	140 000					140 000
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	2 186 532		1 002 518			3 189 050
Résultat de l'exercice	1 002 518	1 841 870	-1 002 518			1 841 870
Provisions réglementées	2 587 756				53 882	2 641 638
<b>Total</b>	<b>7 316 806</b>	<b>1 841 870</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 882</b>	<b>9 212 558</b>

### 3.6. Emprunts et dettes financières

Le 24 octobre 2019, la société a été notifiée de l'obtention de l'aide européenne du programme FEDER/FSE Nord Pas-de-Calais d'un montant de 2,8 M€ dans le cadre de l'opération « Zéro émission Gazonor 2022 ». Cette opération a pour objectif de mettre en place plusieurs nouveaux sites de récupération du gaz de mine afin de le valoriser en circuits courts et éliminer toutes les émissions de grisou sur le bassin minier des Hauts-de-France. D'ici fin 2022, ce sont ainsi 30 MW supplémentaires qui devraient être installés, avec déblocage de la subvention au fur et à mesure des investissements. Un premier acompte a été soumis à l'approbation du FEDER pour un montant de 187.437,35€, fonds débloqués post clôture, en juillet 2021

Les deux PGE accordés conjointement par SG et LCL pour 800.000 euros respectivement en date du 16 juin 2020 ont été étendu sur 5 années avec un différé d'amortissement de 12 mois. Pour le LCL, le TEG s'élevé à 1.51% l'an contre 1.26% pour la SG.

Au 30 juin 2021, le montant figurant au passif se décompose de la façon suivante :

Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Nominal - Part SaarLB	1 466 665	1 999 999
Nominal - Part Bpifrance Financement	1 466 665	1 999 999
Emprunts BPI	979 177	1 196 394
PGE SG	800 000	800 000
PGE LCL	800 000	800 000
Emprunt BPI Export		14 625
Concours bancaires courants	142 215	1 180
<b>Total emprunts auprès d'établissements de crédit</b>	<b>5 654 721</b>	<b>6 812 197</b>

### 3.7. Provisions

Provisions	30 juin 2020	Dotations	Reprises	30 juin 2021
	€	€	€	€
Provisions réglementées	2 587 756	53 882		2 641 638
Provisions pour grandes révisions	742 025	260 667	-5 979	996 713
Provisions pour litiges	46 248			46 248
Autres provisions	50 295	21 475	-19 091	52 679
<b>Total provisions</b>	<b>3 426 324</b>	<b>336 024</b>	<b>-25 070</b>	<b>3 737 278</b>

La provision réglementée, ou pour remise en état, concerne principalement le coût d'arrêt des travaux, de fermeture des sondages et de démantèlement des canalisations, pour un montant total de 2.642 K€ avant actualisation au 30 juin 2021, soit un montant sous-jacent similaire à l'exercice précédent hors passage du temps. La variation constatée sur l'exercice 2021 provient de l'actualisation comptabilisée sur base d'un taux de 0.88%, et d'une inflation de 0.79% contre respectivement 0.74% et 0.77%.

La charge de désactualisation comptabilisée en résultat financier s'est élevée à 19.149 € sur l'exercice clos le 30 juin 2021.

La provision pour grande révision est liée aux opérations de maintenance pluri-annuelles portant sur les moteurs et compresseurs utilisés sur le site d'Avion, notamment la révision des 36.000h, ainsi qu'aux programmes de maintenance sur les unités de cogénération, en particulier la révision des 60.000h.

La provision pour litiges concerne un litige en cours impliquant Gazonor (voir note Litiges et procédures juridiques en cours).

## 4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

### 4.1. Engagements

#### Contrats de location mobilière

Dans le cadre de son activité, la société Gazonor finance une partie de son équipement par des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de copieurs dont les montants sont très peu matériels avec des engagements inférieurs à quatre ans.

Engagements futurs - copieurs et matériel IT	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
A moins d'un an	9 253	7 044
Entre un et cinq ans	3 637	6 379
Supérieur à cinq ans		
<b>Total engagements futurs - copieurs et matériels IT</b>	<b>12 890</b>	<b>13 423</b>

#### Engagements sur dettes financières

Le crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR – Bpifrance Financement accordé à la Société en mai 2018 présente les engagements et garanties suivantes :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

L'emprunt BpiFrance accordé à la Société en Novembre 2019 présente les engagements et garanties suivantes :

- Gage de meuble corporels sur 3 moteurs électriques SIEMENS.
- Participation en risque de la BpiFrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de Garantie sur l'emprunt.
- Cautionnement solidaire donné par la Française de l'Energie sur l'emprunt.

L'emprunt PGE SG reçu en date du 16 juin 2020 devra être remboursé à la date du sixième anniversaire de la date de mise à disposition des fonds, ce prêt se rembourse semestriellement, la première échéance est due au 24/12/2022, et la dernière au 24/06/2026 au TEG de 1.26% l'an.

L'emprunt PGE LCL reçu en date du 9 juin 2020 devra être remboursé à la date du sixième anniversaire de la date de mise à disposition des fonds, ce prêt se rembourse semestriellement, la première échéance est due au 09/12/2022, et la dernière au 09/06/2026 au TEG de 1.51% l'an.

Ces 2 emprunts PGE présentent les engagements et garanties suivantes :

- Caution de l'état sur 90% de l'emprunt auprès du LCL.
- Caution de l'état sur 100% de l'emprunt auprès de la SG.

Une caution donnée à 1<sup>ère</sup> demande sur opérations diverses de 75.000€ a été souscrite auprès du LCL.

#### Engagements liés aux départs en retraite

Engagements retraite - solde au bilan	30 juin 2021
Provision pour engagements retraite 30 juin 2021	12 393

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements retraites au 30 juin 2021 sont les suivantes, l'ensemble des salariés de la Société hors mandataires sociaux étant soumis à la législation sociale en vigueur en France :

- Age de départ : 65 ans
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.79%
- Taux de rotation : 5%
- Table de mortalité : TGH05/TGF05

Le taux d'actualisation est passé de 0.74% à 0.79% entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. Aucun actif de couverture n'a été mis en place par la Société à la date de clôture.

#### **4.2. Parties liées**

Dans le cadre de ses activités, Gazonor a été engagée dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur l'exercice clos le 30 juin 2021. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés sont présentés ci-dessous (soldes bilan et résultat financier), ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur l'exercice 2021.

Transactions conclues avec des parties liées	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Créance sur cession de participation	1 284 746	1 505 162
Compte courants	10 419 272	7 549 337
<b>Parties liées - actif</b>	<b>11 704 018</b>	<b>9 054 499</b>
Dettes fournisseurs	-457 805	-593 641
Compte courant	0	-2 424 991
Compte intégration fiscale	-1 042 097	-429 927
<b>Parties liées - passif</b>	<b>-1 499 902</b>	<b>-3 448 558</b>
Produits d'intérêts	102 369	112 135
Charge d'intérêts	-8 555	-20 410
<b>Parties liées - résultat financier</b>	<b>93 814</b>	<b>91 726</b>

#### Relations significatives avec les parties liées

- (i) Une convention de refacturation de prestation de service avait été conclue le 16 janvier 2018 entre La Française de l'Energie et Gazonor, afin que la première refacture des coûts de salaires et structure à la seconde. Cette convention, ainsi que son avenant du 3 septembre 2018, s'est poursuivie sur l'exercice 2021, avec un montant refacturé de 381.512,83 € H.T. après prise en compte des coûts réels en fin d'exercice (contre un montant refacturé de 494.701,00 € H.T. sur 2020), et ce sur la base des temps passés par chaque employé de La Française de l'Energie. Un produit chez Gazonor est également comptabilisé vis-à-vis de LFDE pour un montant de 72.324,50€ HT, en date du 30 juin 2021.
- (ii) Par une convention en date du 23 avril 2019, le même type de prestations de services et coûts sont refacturés entre les sociétés Gazonor et Gazonor Benelux, depuis notamment la mise en service des deux cogénérations sur le site d'Anderlues. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021, un produit de 40.644,10 € H.T. a ainsi été comptabilisé par Gazonor.
- (iii) Par convention en date du 30 juin 2020 le même type de prestations de services et couts sont refacturés entre les sociétés Gazonor et Gazonor Béthune, depuis notamment la création de Gazonor Béthune le 02 juin 2020. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021, un produit de 86.838,88€ H.T. a ainsi été comptabilisé par Gazonor.
- (iv) Une convention de trésorerie de Groupe LFDE a été mise en place en remplacement de la convention de trésorerie existante et signée en date du 30 juin 2021
- (v) Une convention d'intégration fiscale de Groupe LFDE a été mise en place et signée en date du 30 juin 2021

#### **4.3. Litiges et procédures juridiques en cours**

A la date de préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la Société est engagée dans un litige, identique à celui de l'an passé.

En effet, un litige prud'homal est actuellement en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour la Société ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2021.

#### 4.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes ainsi que des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société incluent les éléments suivants, hors frais :

Honoraires des commissaires aux comptes	30 juin 2021	30 juin 2020
	€	€
Certification des comptes - Gazonor	19 000	19 000
Autres diligences et prestations		
<b>Total honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>19 000</b>	<b>19 000</b>

#### 4.5. Société consolidant les comptes

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de La Française de l'Energie, détenant de façon indirecte 100% de la Société, cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

L'associé unique de la Société est la société Gazonor Holding localisée en France

Identité de l'associé unique de la Société	Capital social - €	% capital détenu
Gazonor Holding S.A.S. Zal Fosse 7 - 62210 Avion RCS Arras 451 506 612	8 450 000	100%

Identité de la société consolidant les comptes	Capital social - €	% capital détenu
La Française de l'Energie S.A. Avenue du District - 57380 Pontpierre RCS Sarreguemines 501 152 193	5 150 659	100% (indirect)

#### 4.6. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.